

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2018

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-huit, le onze avril, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le cinq avril, s'est réuni dans la petite salle du Picon, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

En exercice : 19
Présents : 13

Procurations : 1

Votants : 14

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mme DUTREICH Nicole - Mmes DROCOURT Angélique - GOUENNOU Stéphanie - MM. GRANIER Frédéric - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - SCHOCRON Françoise.

ABSENTS

M. BOCHEREAU Jean-Marie excusé.

EXCUSES

M. FAUR Philippe excusé.

Mme GOUNOT Cécile excusée.

M. MENIER Richard excusé.

M. PELLETIER Alain excusé.

Mme SENTENAC Danielle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Sabine CAPOUL est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 MARS 2018

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 5 mars 2018. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le compte rendu de la réunion du 5 mars 2018 est adopté par 9 VOIX POUR 5 abstentions : MME DROCOURT - MM. BAÑULS - BOST - GRANIER - LIGONNIERE. (Absents au conseil municipal du 5 mars 2018)

2018-22 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, à la suite de l'adoption en 2017 du pacte fiscal et financier avec la communauté de communes Cœur de Garonne, d'approuver les taux d'imposition 2018, pour les trois taxes directes locales, à savoir :

	En 2017	En 2018
Taxe d'habitation	17,15 %	17,15 %
Taxe foncière bâti	24,39 %	24,39 %
Taxe foncière non bâti :	128,63 %	128,63 %

Le produit fiscal est de 725 112 €, en augmentation de 1.32 %.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-23 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, les subventions de fonctionnement suivantes, prévues au Budget Primitif 2018, soit :

A.C.C.A.	750.00 €
A.D.E.L.F.A.	150.00 €
AILES FOUSSERETOISES	400.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900.00 €
ANCIENS COMBATTANTS+FNACA	450.00 €
ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE	1 550.00 €
BASKET CLUB FOUSSERETOIS	4 000.00 €
CINQ PATY CLUB	180.00 €
CIRKOMCHA	70.00 €
COMITE DES FETES	20 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	900.00 €
COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. CLASSE DECOUV. 17/18	1 000.00 €
COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. PISCINE 17/18	600.00 €
COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. ACQUIS. MATERIEL	419.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	700.00 €
COOP. EC. . MAT. - SUBV EXCEPT. PROJET MUSIQUE 17/18	1 000.00 €
CULTURALES COMMINGEOISES	360.00 €
ECOLE SAINTE-THERESE/OGEC	7 220.00 €
ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE	720.00 €
ETOILE SPORTIVE DU FOUSSERET	4 500.00 €
F.C.P.E.	180.00 €
F.S. EDUCATIF COLLEGE	1 350.00 €
HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET	180.00 €
IFOUSSERET - FONCTIONNEMENT	4 000.00 €
IFOUSSERET - MARCHES GOURMANDS 2018	1 500.00 €
LES 4 SAISONS	480.00 €
LES BIGNOLARDS	225.00 €
LES FOUS DU BOIS	900.00 €
LE FOUSS EN RE	1300.00 €
LES P'TITS ECOLIERS	800.00 €
PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	360.00 €
PEINTRES ET ARTISTES DU COUSTALA	1 100.00 €
RADIO GALAXIE	320.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	500.00 €
RUNNING FOUSS	270.00 €
RUNNING FOUSS- SUBV EXCEPT	1300.00 €
SAVES PATRIMOINE	180.00 €
TENNIS CLUB LE FOUSSERET	900.00 €
TRIANA	280.00 €
UCF XV (RUGBY) - FONCTIONNEMENT	4 100.00 €
UCF XV - ECOLE DE RUGBY	2 250.00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	180.00 €
VIVRE AU FOUSSERET - FONCTIONNEMENT	5 000.00 €
VIVRE AU FOUSSERET - FOIRE 2018	5 000.00 €
TOTAL	78 524,00 €

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

SAUF POUR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

ADELFA : 13 VOIX POUR - MME CAPOUL NE PREND PAS PART AU VOTE
CINQ PATY CLUB : 13 VOIX POUR - MME DUTREICH NE PREND PAS PART AU VOTE
LES QUATRE SAISONS : 12 VOIX POUR - MMES MENDONCA ET SENTENAC NE PRENNENT PAS PART
AU VOTE
PEINTRES ET ARTISTES DU COUSTALA : 13 VOIX POUR - MME SCHOCRON NE PREND PAS PART AU
VOTE
TENNIS CLUB LE FOUSSERET : 13 VOIX POUR - M. LIGONNIERE NE PREND PAS PART AU VOTE
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE : 13 VOIX POUR - MME MENDONÇA NE PREND PAS PART AU VOTE
OGEC ECOLE SAINTE THERESE : 12 VOIX POUR - MME SCHOCRON ET M. GRANIER CONTRE

2018-24 : BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les programmes d'investissement ont été présentés et débattus en commission des finances.

Il en présente la liste et propose aux conseillers d'acter les programmes ainsi que leur financement pour 2018.

1	Rénovation de la mairie :	302 282.70 € HT
2	Amendes de police 2017 - place du Paty :	44 501.00 € HT
3	Rénovation cour école élémentaire et ALAE :	47 722.00 € HT
4	Réaménagement placette Couget :	10 000.00 € HT
5	Véhicules - mobilier - travaux :	50 000.00 € HT
6	Création d'un hangar pour le service technique :	80 000.00 € HT
7	Investissements protection incendie :	40 000.00 € HT
8	Transformation de l'appartement du Picon en tiers-lieu :	120 000.00 € HT
9	Rénovation énergétique appartements école + La Poste :	70 000.00 € HT
10	Rénovation de la halle - bâtiment :	174 000.00 € HT
11	Rénovation de la place de la halle voirie trottoirs :	400 000.00 € HT
12	Etude de faisabilité lac piscicole :	23 000.00 € HT
13	Acquisitions de terrains suite à DUP :	98 000.00 € HT
14	Autres acquisitions de terrains :	20 000.00 € HT

2018-25 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.

Le Budget Primitif 2018 étudié lors des réunions de la Commission des Finances est présenté par Monsieur Le Maire. Il demande un vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2018 est présenté en équilibre, aux sommes de 1 914 323,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 890 349,00 € en dépenses et en recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser repris du Compte Administratif 2017.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-26 : ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes Cœur de Garonne vient de prescrire son programme local de l'habitat (PLH). La commune du Fousseret doit désormais exprimer son souhait d'être, ou non, associée à cette procédure.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-27 : ETUDE DE FAISABILITE D'UN LAC PISCICOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lac piscicole et de loisirs en contre bas du village, entre le canal de Saint-Martory et la Louge, non loin de l'ancien moulin.

Ce projet nécessite une étude approfondie avant d'envisager son lancement éventuel, M. le Maire a demandé au bureau d'études pressenti, la CACG, de détailler son devis initial d'un montant de 27 975,60 € TTC, conformément au souhait du conseil municipal.

La réponse précise et chiffrée étant parvenue en mairie, M. le Maire donne le détail du document.

M. DARAN note une discordance entre le montant HT du devis et celui de la note explicative, cette dernière étant moins onéreuse de 700 €.

Il souhaite que la CACG corrige cette erreur.

M. le Maire fera une demande de correction du devis. Sous réserve de cette correction, il demande ensuite à l'assemblée si elle approuve le lancement de cette étude de faisabilité.

**DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX POUR
1 ABSTENTION : M. GRANIER**

2018-28 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

M. le Maire annonce que la commune rattrape le retard dans la facturation des frais scolaires aux communes, correspondant à la quote-part des frais de fonctionnement des écoles générés par les élèves inscrits dans ces établissements et issus de ces communes.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver les modalités de calcul du coût de revient d'un élève et le principe d'une facturation de ces frais aux communes inscrivant des élèves aux écoles du Fousseret.

Pour l'année scolaire 2015/2016, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 199 172,49 € pour un effectif de 287 enfants inscrits aux écoles maternelle et élémentaire. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 693,98 €.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de facturer aux communes la participation aux frais scolaires sur le coût de revient d'un élève déterminé à 693,98 € pour l'année 2015-2016.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-29 : AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée par l'Agence Régionale de Santé en vue de l'arrêt du projet régional de santé d'Occitanie. Il rappelle que le document est présenté sur le site internet <https://prs.occitanie-sante.fr/>.

M. le Maire demande à l'assemblée son avis sur ce projet régional de santé.

**DOSSIER ADOPTE A 8 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE : MME MENDONÇA - M. GRANIER
4 ABSTENTIONS : MMES DROCOURT - GOUENNOU - SCHOCRON - M. BOST**

2018-30 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du dispositif Amendes de Police de l'année 2017, il avait été décidé d'installer un plateau ralentisseur sur la RD6g et d'aménager les accès au centre et au nord de la place du Paty afin de sécuriser cette zone du village.

Un marché public a été lancé en coordination avec M. Stéphane RODRIGUEZ, le nouveau responsable du cabinet Axe Ingénierie. La date limite de dépôt des offres était fixée au 23 mars 2018, pour des travaux prévus en juin 2018.

Quatre entreprises ont répondu :

MALET	59 889.79 € HT
NAUDIN	62 312.50 € HT
JEAN LEFEBVRE	75 000.00 € HT
COLAS	offre de prix discordante entre l'acte d'engagement et le détail quantitatif estimatif.

M. Rodriguez propose le tableau d'analyse des offres indiquant la proposition mieux disante selon les critères définis dans le marché public.

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante, la société MALET pour un montant de 59 889.79 € HT.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-31 : CLOTURE DES COMPTES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES ET AFFECTATION DU SOLDE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la dissolution du SITPA par le préfet, prévue dans le cadre de l'application de la loi NOTRe. Depuis le 1^{er} septembre 2017, le département s'est substitué au SITPA dans la gestion du dispositif de transport des personnes âgées.

Ainsi les comptes du SITPA doivent être clôturés et leur solde affecté.

M. le Maire propose de reverser le solde dont le montant s'élève à 76 615.94 € au 19 septembre 2017 au Conseil Départemental de Haute-Garonne et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-32 : TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Depuis l'ouverture de la grande salle du Picon, des manifestations culturelles peuvent se tenir dans cet espace.

Il s'agit désormais de fixer une grille tarifaire cohérente pour ces manifestations culturelles :

Tarif plein :	8 € pour les adultes.
Tarif réduit :	5 € pour les chômeurs, étudiants, enfants jusqu'à 16 ans, adultes selon le type de spectacles.
Tarif super réduit :	3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans, chômeurs, étudiants selon le type de spectacle.

Cette grille tarifaire permet de proposer des spectacles à 8 € et 5 € ou 5 € et 3 €.

L'application de tel ou tel tarif sera décidée par la municipalité en fonction du spectacle.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver les tarifs des manifestations culturelles de la grande salle du Picon.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux : M. le Maire donne des informations sur l'avancée du chantier de la mairie et sur le planning à venir de ces travaux. Il annonce aussi la rénovation des enrobés dans les cours de l'école élémentaire et de l'ALAE à l'occasion des vacances de printemps.

Terrain : M. le Maire annonce avoir reçu un courrier de M. Maurice BOUBE propriétaire de deux parcelles situées sous le chemin de ronde et qui présentaient un intérêt dans le cadre du projet de jardin des indiens d'Amérique. Toutefois au vu des prétentions de M. Boube, M. le Maire propose ne de pas donner suite à cette offre de vente.

Communauté de communes : M. le Maire donne les dernières nouvelles de l'activité de l'intercommunalité : budget, MSI...

PLU : M. le Maire annonce que la procédure de modification simplifiée suit son cours. A compter du 6 avril et jusqu'au 5 mai 2018 une consultation publique d'un mois est ouverte. Trois permanences seront tenues en salle grise, à l'ancien collège, pour renseigner la population.

De plus, il indique avoir reçu un lotisseur, éventuellement intéressé par les aménagements urbains aux Clottes. Enfin, il souligne qu'une modification est envisagée pour Septembre 2018 avec un nouveau bureau d'études pour traiter les points importants que la modification simplifiée n'aura pu régler.

Médiathèque : M. le Maire dit avoir lancé une procédure de recrutement d'un agent contractuel, à 20h00, à la médiathèque, à compter du 1^{er} mai 2018, en remplacement de Véronique Pagan dont le contrat aidé vient de se terminer.

Tiers lieu : M. le Maire fait part de l'avancée du projet de transformation de l'appartement du Picon en Tiers Lieu. M. Frydman établit un descriptif et un chiffrage du projet qui sera ensuite soumis au Pays du Sud Toulousain qui accompagne la commune dans le financement de l'opération. Les travaux sont prévus pour 2019.

Marché assurances : M. le Maire annonce que les 5 contrats d'assurance, couvrant les différents risques auxquels la commune est confrontée, viennent d'être souscrits et sont entrés en vigueur au 1^{er} avril 2018, jusqu'au 31 décembre 2021.

Gendarmerie : M. le Maire annonce avoir convenu avec la Gendarmerie du principe d'une réunion d'information-prévention des cambriolages. L'idée serait d'organiser, un soir, à destination de la population, une rencontre dans la grande salle du Picon pour présenter le dispositif de prévention.

Véhicule : M. le Maire fait part de la nécessité de changement d'un véhicule utilitaire à destination du service technique. Plusieurs devis ont été reçus en mairie. Ce point sera débattu en conseil lors de la prochaine réunion.

Défense incendie : M. le Maire indique que les premiers investissements relatifs à la défense incendie vont intervenir dans les prochaines semaines. En premier lieu, une bâche va être installée à Lasserre, là où résidait M. AMILHAT. En second lieu, deux poteaux incendie vont être changés prochainement. D'autres investissements se poursuivront, dans les mois et années à venir, conformément au schéma défini avec les services d'incendie et de secours.

Foire 2018 : M. le Maire fait part de l'avancée de la préparation de la Foire 2018 avec l'association Vivre au Fousseret, relancée sous la présidence de Jean Cieutat.

Rénovation de la halle : M. le Maire annonce avoir reçu, à ce jour, deux devis de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la halle. Il souhaite la réunion d'une commission urbanisme élargie, au mois de mai, afin de choisir un maître d'œuvre et arrêter un calendrier pour cette opération majeure du mandat.

Panneau d'informations : M. le Maire donne les dernières avancées de ce projet sur le point d'aboutir : le panneau d'informations s'élèvera à l'entrée du boulevard Carolus et Magdola dans les prochaines semaines.

École élémentaire : M. le Maire indique que des gabions ont été installés le long du trottoir devant l'école élémentaire. Ils semblent avoir été adoptés facilement par les élèves et leurs parents.. Mme AMIEL ajoute que des plantations égayeront désormais les espaces enherbés, côté nord-ouest.

Toiture : M. le Maire fait part à l'assemblée de l'intervention prochaine de M. Viano afin d'araser la cheminée du toit de la maison Philomène pour sécuriser ce toit d'éventuelles infiltrations d'eaux de pluie.

Toilettes publiques : M. le Maire annonce que les employés du service technique ont pris l'initiative de rénover entièrement les toilettes publiques de la rue Notre-Dame, en face de la médiathèque, avec son accord et son soutien. Cette mission réalisée, il faudra ensuite s'atteler aux sanitaires du marché couvert.

Pigeons : Mme AMIEL a pris connaissance, lors d'un stage, de deux méthodes de réduction de la population municipale des pigeons : soit installer un nichoir à faucons, soit édifier un pigeonier pour ensuite en détruire les œufs. M. le Maire reconnaît qu'il va falloir traiter cette question délicate.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A MME CAPOUL